

ACADÉMIE  
DES  
INSCRIPTIONS & BELLES-LETTRES

---

COMPTES RENDUS

DES

SÉANCES DE L'ANNÉE

1975

JANVIER - MARS

PARIS  
ÉDITIONS KLINCKSIECK  
11, RUE DE LILLE, 11  
1975



## COMMUNICATION

TRADITION HAGIOGRAPHIQUE ET CULTE  
DE SAINTE BATHILDE, REINE DES FRANCS,  
PAR M. ROBERT FOLZ, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

L'hagiographie mérovingienne s'est essayée non sans mal à créer le type du saint roi. C'est ainsi que Sigismond et Gontran ont été reconnus comme saints après leur mort et sont devenus l'un et l'autre objet d'un culte. Si l'on essaye d'entrevoir à quel titre ils passèrent pour être dignes de cet honneur, il semble bien que pour Sigismond ce fut la réputation de martyr qui lui fut faite par l'abbaye Saint-Maurice d'Agaune qu'il avait fondée ; quant à Gontran il devint saint en raison de sa générosité à l'égard des églises, largement célébrée par Grégoire de Tours<sup>1</sup>. Ce sont donc des qualités personnelles, réelles ou supposées, qui ont valu la sainteté aux deux rois de Bourgogne : par contre la fonction dont ils furent revêtus, la royauté, ne paraît pas avoir été prise en considération.

La même remarque peut s'appliquer avec quelques nuances aux saintes reines mérovingiennes. Clotilde ne fut vénérée comme sainte qu'à partir du x<sup>e</sup> siècle et seulement comme instrument de la conversion de Clovis. Radegonde nous est décrite comme la reine qui abandonne son époux et le royaume pour embrasser la vie religieuse. Ce sont à coup sûr son ascèse particulièrement rigoureuse décrite par Venance Fortunat et ses qualités exceptionnelles de moniale exaltées par Baudonivie qui ont valu à Radegonde les honneurs de la sainteté, lesquels s'expliquent ici par le changement de vie, la *conversio* de l'épouse de Clotaire I<sup>er</sup>. Un siècle plus tard, un schéma assez identique reparait dans la *Vita Bathildis*<sup>2</sup>.

Elle est cependant animée d'un tout autre esprit. Écrivant peu

1. Qu'il soit permis à l'auteur de ces pages de rappeler deux de ses études antérieures sur l'hagiographie royale : *Zur Frage der heiligen Könige : Heiligkeit und Nachleben in der Geschichte des burgundischen Königiums*, dans *Deutsches Archiv*, 14, 1958, p. 317-344 et *La légende liturgique de saint Sigismond d'après un manuscrit d'Agaune*, dans *Speculum historiale, Festschrift J. Spörl*, Munich, 1965, p. 152-166. Saint Dagobert et saint Sigisbert, dont la sainteté n'a été reconnue que plus tard, n'entrent pas dans ce propos.

2. Éd. B. Krusch, dans *M.G.H., Scriptores rerum merovingicarum (SRM)*, t. II, 1888, p. 475-508. Excellente introduction sur la tradition manuscrite de la *Vita* (avec complément dans le t. VII de la même série, p. 798). Écrit dans un latin parfois lourd et incorrect, le texte a fait l'objet d'un remaniement stylistique comportant aussi quelques ajouts dans le premier tiers du ix<sup>e</sup> siècle. Il y a donc deux versions du texte, A et B. On citera de préférence d'après A (le chiffre qui suit correspond au numéro du chapitre), B n'intervenant que pour les nouveautés les plus importantes.

après la mort de Bathilde (vers 680-681) l'hagiographe dépeint d'une façon saisissante la vie de la reine devenue moniale, au cours de ses dernières années à Chelles et amorce cette description dès les premiers chapitres de son histoire où il met en scène la jeune esclave anglo-saxonne dont le comportement est déjà celui d'une nonne dans le monde. Mais une fois qu'elle eut épousé Clovis II et qu'elle fut devenue régente du royaume, le narrateur la montre très attachée aux devoirs de son état et incorpore son action politique, sociale et religieuse aux titres sur lesquels pouvait être fondée sa sainteté. En d'autres termes, Bathilde n'est pas sainte par ses seules vertus personnelles, mais aussi par les mérites que lui valut sa gestion des affaires publiques. Il y a là quelque chose de neuf qu'on voudrait appeler la première ébauche du type de la sainte reine<sup>3</sup>. L'analyse sommaire de la *Vita* et l'office liturgique, témoin par excellence de la vie posthume de Bathilde, permettront peut-être de nous en rendre compte.

## I

Dès le début de son récit, l'auteur met l'accent sur les hautes vertus chrétiennes de son héroïne. La plus éclatante, qui parcourra comme un thème principal la biographie de Bathilde, a été son humilité sincère et profonde qui la fait se dévouer d'abord au service du maire du palais Erchinoald auquel elle avait été vendue comme esclave. Refusant d'épouser son maître, elle accède *merito humilitatis ad altiorem gradum* puisqu'elle devient la femme de Clovis II<sup>4</sup>. Mais elle ne se départit pas de sa qualité première : soumise à son époux, aux *proceres* francs, elle s'applique à soulager toutes les misères : son humilité est ainsi génératrice d'action ; elle s'appelle charité.

Avec le chapitre 5, l'hagiographe aborde le temps où Bathilde assume après la mort de son époux la régence du royaume franc pour son fils Clotaire III. Son récit fort bien construit met en lumière l'essentiel<sup>5</sup>. Avec ses conseillers<sup>6</sup>, Chrodobert évêque de Paris, Genêt,

3. Ce fait a été signalé en premier lieu par F. Graus, *Volk, Herrscher und Heiliger im Merowingerreich*, Prague, 1965, p. 411-412.

4. Voir A et B2-4. Dans cette section on ne relève qu'un élément de B qui soit nouveau par rapport à A : l'origine noble de Bathilde (B2 p. 485).

5. Sur l'arrière-plan historique, on se reportera à L. Dupraz, *Contribution à l'histoire du royaume franc pendant le troisième quart du VII<sup>e</sup> siècle*, Fribourg, 1948 et à E. Ewig, *Die fränkischen Teilreiche im 7. Jahrhundert*, dans *Trierer Zeitschrift* 22, 1954, p. 85-144. On consultera aussi avec profit la monographie plus ancienne de Dom J. Couturier, *Sainte Bathilde, reine des Francs*, Paris, 1909.

6. A l'entourage de la reine qui est cité ici il convient d'ajouter saint Éloi dont la *Vita* (SRM, t. IV) célèbre l'amitié qui unissait Bathilde à l'évêque de Noyon. Un emprunt à ce texte apparaît dans le plus ancien office liturgique de Bathilde, voir ci-dessous note 44.

abbé du palais, Audoen (saint Ouen) évêque de Rouen, Ébroïn successeur d'Erchinoald, elle recherche « l'honneur » du royaume. Ce programme se traduit notamment par l'imposition d'un maire unique à la Neustrie et à la Bourgogne et par la désignation en 662 de son second fils Childebert à la royauté austrasienne, autant de mesures, nous assure la *Vita*, qui firent régner la concorde et la paix entre les trois royaumes<sup>7</sup>.

Tout aussi méritoires sont les mesures prises par Bathilde dans le domaine ecclésiastique et social, qu'il s'agisse de la prohibition de la simonie<sup>8</sup>, du frein mis à l'âpreté des agents du fisc<sup>9</sup>, de l'interdiction de la vente d'esclaves chrétiens sur les marchés extérieurs<sup>10</sup> ou du rachat de captifs<sup>11</sup>. A tous ces actes s'ajoutent les fondations religieuses de la reine, Chelles et Corbie<sup>12</sup>.

Chelles était une *villa* royale où Clotilde avait naguère aménagé un *coenobium* avec un oratoire dédié à saint Georges. Bathilde en agrandit les bâtiments et y éleva une nouvelle église au titre de la Sainte-Croix. Elle peupla la maison de moniales venues de Jouarre et en confia la direction à l'abbesse Bertile issue du même monastère<sup>13</sup>. On entrevoit par la *Vita* que Chelles fut richement

7. Certes, mais il faut rappeler aussi que cette politique unitaire se heurta à de fortes oppositions provenant surtout de l'épiscopat du Sud de la Gaule comme le montre l'assassinat d'un évêque suspect d'infidélité, Aunemond de Lyon, par trois ducs chargés par Bathilde de l'arrêter. La *Vita Wilfridi* qui rapporte ce fait (*SRM*, t. VI, p. 196-200) dénonce la *malivola regina* persécutrice de l'Église, nouvelle Jézabel qui aurait mis à mort neuf évêques ; cette donnée est tout à fait invraisemblable. Mais il demeure que la régence de Bathilde ne laissa pas que de bons souvenirs, autrement l'hagiographe n'aurait pas flétri dans son prologue les détracteurs de la reine (p. 482). Le remaniement par contre omet volontairement cette allusion.

8. A6 (légèrement étendu dans B), p. 488 ; l'hagiographe veut dire probablement que Bathilde veilla à l'application du canon 6 du concile de Chalons (entre 647 et 653) qui, après bien d'autres, condamna ce fléau endémique dans l'Église franque.

9. Il s'agit notamment des abus auxquels donnait lieu la levée de la capitation : l'hagiographe rapporte que des parents pauvres se résignaient à laisser mourir leurs enfants plutôt que de payer cet impôt.

10. Reprise du canon 9 du concile de Chalons cité plus haut (texte dans C. de Clercq, *Concilia Galliae (Corpus Christianorum, XLVIII A)*, Turnholt, 1963, p. 305 et 306). Sur l'ensemble de la question : Ch. Verlinden, *L'esclavage dans l'Europe médiévale*, I, Bruges, 1955, p. 676 sq.

11. « Elle laissait libres les uns et plaçait les autres dans un monastère ; elle s'efforça de libérer les captifs de sa nation et particulièrement les jeunes filles qu'elle nourrissait ou qu'elle faisait entrer dans la vie religieuse », A9, p. 494. La place de ce chapitre qui fait suite aux fondations religieuses de Bathilde est très significative.

12. Sur l'essor du monachisme au VII<sup>e</sup> siècle : F. Prinz, *Frühes Mönchtum im Frankenreich*, Munich et Vienne, 1965.

13. Sur Chelles au début de son histoire, les sources sont groupées et soigneusement critiquées dans K. H. Krüger, *Königsgrabkirchen (Münstersche Mittelalter Schriften, 4)*, Munich, 1971, p. 238 sq.

dotée par la reine, à deux reprises au moins, lors de sa fondation entre 657 et 660 et lorsqu'elle s'y retira : aucune charte malheureusement n'a été conservée qui pourrait nous préciser ces largesses<sup>14</sup>. On sait cependant par la Vie de Bertile que Chelles prospéra rapidement et qu'elle devint bientôt un monastère double. Nous sommes mieux renseignés sur Corbie grâce à la critique magistrale des sources faite naguère par L. Levillain<sup>15</sup>. La fondation a lieu dans une *villa* royale et pareillement entre 657 et 661 ; elle est placée par Bathilde sous le nom de son fils Clotaire ; le monastère est richement doté (8 *villae* et un secteur forestier), reçoit l'immunité et dans un second diplôme l'exemption du tonlieu. Quelques années plus tard (664) l'évêque Berthefrid d'Amiens lui accorde l'exemption ecclésiastique et le privilège d'élire son abbé. Chelles et Corbie n'épuisent cependant pas la série des largesses de Bathilde à l'égard des établissements monastiques : Jumièges, Corbion (Saint-Laumer de Moutier), Fontenelle, *Logium* (près de Caudebec), Luxeuil « et d'autres monastères de Bourgogne », Jouarre, Faremoutier, les basiliques et les monastères d'hommes et de femmes à Paris bénéficièrent des générosités de la reine<sup>16</sup>. Ce qu'elle leur demande en retour, c'est de prier pour elle, pour son époux défunt, pour le salut de ses fils et la paix du royaume. A l'exemple donc de ce qu'avait fait Radegonde à Sainte-Croix de Poitiers, Bathilde institue des prières pour la dynastie et pour l'État dans un grand nombre de monastères<sup>17</sup> ; elle les rendit en outre officielles dans les *seniores basilicae*.

Six de ces basiliques anciennes « au double titre de l'âge et de la dignité » selon l'expression de Levillain, sont nommées par la *Vita* : Saint-Denis, Saint-Germain, Saint-Médard, Saint-Pierre, Saint-Aignan et Saint-Martin. Dans ces sanctuaires, mais aussi dans « tous les lieux étreints par la connaissance que l'on avait de saint Martin », entendons les établissements dont les desservants prati-

14. Il est cependant frappant que le remaniement de la *Vita* évoque un testament de Bathilde, mais la seule clause précise dont il soit fait état reflète beaucoup plus l'époque carolingienne que le VII<sup>e</sup> siècle puisqu'elle spécifie qu'« aucun recteur n'aura le droit d'aliéner les biens donnés aux habitants de ce lieu ou de les concéder en bénéfice » (B7, p. 489).

15. Examen critique des chartes de Corbie, dans *Mémoires et documents publiés par la Société de l'École des Chartes*, 1902 : on y trouve la meilleure édition des textes cités ci-dessus. Sur les origines de Corbie, voir aussi l'étude de Dom P. Cousin, dans *Corbie abbaye royale*, Lille, 1963, p. 19-39.

16. A et B8, p. 491-492. A la fin du chapitre suivant (p. 494), il est dit que Bathilde étendit ses largesses jusqu'aux basiliques romaines.

17. Deux exemples précis de cette institution se trouvent dans le second diplôme de Clotaire III pour Corbie — *pro stabilitatem (!) regni nostri misericordiam Dei implorare* — et dans la charte de Berthefrid — *ut pro salute regum vel stabilitate regni et tranquillitate patriae valeant plenius pium Dominum exorare* (Levillain, *op. cit.*, p. 219 et 227).

quaient un genre de vie de type martinien, Bathilde aurait introduit « l'ordre régulier », c'est-à-dire la règle colombano-bénédictine et « pour qu'ils l'acceptent plus volontiers, elle leur fit établir le privilège et leur concéda les immunités, afin qu'il leur plaise davantage de prier la clémence du Christ, le souverain suprême, pour le roi et la paix »<sup>18</sup>. Qu'en penser ? Si l'identification de la première, de la troisième et des deux dernières basiliques ne fait aucun doute, on peut se demander si Saint-Germain est celui de Paris ou d'Auxerre et si Saint-Pierre est « le Vif » de Sens ou la basilique parisienne des Saints-Apôtres : le point d'interrogation subsiste<sup>19</sup>. Le contenu des chartes auxquelles fait allusion l'hagiographe peut d'autre part être éclairé par les documents de Saint-Denis parmi lesquels on relève effectivement « le privilège » en question : il s'agit de l'exemption du pouvoir temporel épiscopal — mais elle fut concédée en 653 par l'évêque Landri à la prière de Clovis II qui la confirma l'année suivante — et un diplôme d'immunité reçu de Clotaire III à partir de 657, dont la trace se trouve dans un acte de Chilpéric II en 716<sup>20</sup>. Que Saint-Médard de Soissons ait obtenu de son côté l'immunité vers la même époque, on peut l'admettre avec une certaine vraisemblance, si l'on voit dans le roi Clotaire cité dans le diplôme de Charlemagne le fils de Bathilde<sup>21</sup>. En somme, l'introduction de la réforme colombano-bénédictine dans les *seniores basilicae* fut accompagnée d'importants préceptes royaux, dont Bathilde a pu être l'inspiratrice. Si l'on se rappelle aussi que deux au moins de ces sanctuaires (Saint-Denis et Saint-Médard) étaient des lieux de sépultures royales, on comprendra que dans ce mystérieux environnement des rois disparus il ait paru opportun à la reine d'organiser un service liturgique pour les princes vivants, le salut et la paix du royaume.

L'hagiographe en arrive enfin au moment où Bathilde abandonne la scène politique et se retire dans sa fondation de Chelles. Le fait en lui-même demeure obscur. La dernière intervention de Bathilde apparaît dans la charte de l'évêque Berthefrid pour Corbie en 664. C'est peu après cette date, vers 665 ou 666, que la régente entra à Chelles. L'hagiographe se donne beaucoup de mal pour expliquer cette décision mais ne parvient à donner qu'un récit fort embar-

18. A et B9, p. 493. La traduction est de Levillain, *Études sur l'abbaye de Saint-Denis à l'époque mérovingienne*, dans *BECh*, t. 86, 1925, 4<sup>e</sup> partie, p. 78-84, sur les *basilicae seniores*.

19. Krüger, *op. cit.*, p. 444-445 suppose qu'il s'agit des deux églises parisiennes.

20. Levillain, *op. cit.*, *BECh*, t. 87, 1926, p. 20-97.

21. *M.G.H., Dipl. Karol.*, I, n<sup>o</sup> 75. On rapprochera de ces textes les privilèges accordés à Saint-Pierre-le-Vif par l'évêque Emmon de Sens et à Saint-Martin par l'évêque Chrodobert de Tours, cités par Dupraz, *op. cit.*, p. 84.

rassé<sup>22</sup>. Après avoir remarqué que Bathilde avait manifesté antérieurement déjà sa volonté de vivre parmi les moniales de son monastère, mais que les grands par amour pour elle avaient retardé le plus possible l'exécution de ce projet, il écrit que ces personnages ne lui permirent de le réaliser que « lorsqu'il se produisit des troubles suscités par le malheureux évêque Sigobrand qui en raison de son insolence fut mis à mort par les Francs ». On ne sait rien de cet évêque : aurait-il été, comme ceux que nous citons plus haut, un conseiller de Bathilde et la *superbia* que lui prête le texte aurait-elle causé sa mise à mort ? On pourrait le croire puisque le narrateur dit encore que « redoutant d'être punis », les palatins « permirent » à la régente de se retirer à Chelles mais « qu'il n'est guère douteux que c'est par malveillance qu'ils agirent ainsi ». En fait, il semble bien qu'elle ait été contrainte à s'en aller, probablement par Ebroïn, dont fort curieusement le nom n'est pas prononcé ici<sup>23</sup>. Mais voici que l'auteur se rappelle qu'il compose un traité hagiographique : en fonction de cet impératif il revient sur ses propos en écrivant que « Bathilde pensa que c'était la volonté de Dieu. A ses yeux, c'était moins leur intrigue que le dessein du Très Haut qui s'accomplissait, en lui permettant de réaliser à n'importe quelle occasion son intention première ». On n'appréciera que davantage les sentiments très humains qui jaillissent à la fin de cette laborieuse démonstration : à ceux qui l'ont escortée jusqu'à Chelles, la régente reproche avec véhémence de l'avoir suspectée à tort dans cette affaire et de lui rendre en mal le bien qu'elle leur avait fait.

De régente qu'elle avait été, fort consciente de ses devoirs envers l'Église et l'État, Bathilde n'est désormais plus qu'une religieuse parmi les autres, soumise à l'abbesse Bertile, servant ses sœurs, les pauvres et les hôtes ; le narrateur revient ainsi aux thèmes de ses premiers chapitres : la recherche de la perfection par l'humilité et la charité<sup>24</sup>. Gravement touchée par la maladie, elle s'isole peu à peu de la communauté et meurt le 30 janvier 680 ou 681. Le merveilleux enveloppe le récit de ses derniers instants<sup>25</sup>. Elle fut inhumée dans un mausolée placé au fond de l'abside orientale de l'église de la Sainte-Croix.

22. A et B10, p. 495.

23. Dupraz interprète ce silence par l'hypothèse qu'Ebroïn était encore au pouvoir lorsque fut écrit ce récit : prudemment, l'hagiographe n'aurait pas voulu en dire davantage (*op. cit.*, p. 360-361).

24. A11-12, p. 496-498. On ne sait si elle eut encore des rapports avec la cour ; il est cependant intéressant de noter qu'elle recommanda à la communauté « d'offrir au roi et aux grands les eulogies coutumières afin que Chelles conserve son bon renom ».

25. Vision de l'échelle dressée vers le ciel dont Bathilde gravit les marches, accompagnée par les anges (A13, p. 498-499) ; mort de sa filleule qui précède de quelques instants la sienne (A14, p. 500).

## II

Les deux fondations de la reine, Chelles et Corbie, furent le berceau de son culte. En dépit de l'obscurité qui en enveloppe les origines, il est possible, semble-t-il, de marquer l'un ou l'autre jalon et de proposer quelques hypothèses.

Dès après la mort de Bathilde, écrit le premier narrateur de la *Vita*, l'abbesse Bertile de Chelles obtint « des saints évêques des environs que la mémoire de la fondatrice fût évoquée dans de nombreuses églises pendant la Messe ». Le remanieur du texte nous assure qu'il en était encore ainsi au temps où il écrivait, c'est-à-dire, rappelons-le, au cours du premier tiers du ix<sup>e</sup> siècle<sup>26</sup>.

Que le service commémoratif *pour* Bathilde se soit transformé insensiblement en culte *de* Bathilde, en d'autres termes que le jour de son *Obit* soit devenu celui de son *Natale*, l'autre fondation de la reine nous en donne la certitude. Les statuts d'Adalard, abbé de Corbie, de 822 mentionnent en effet, à la date du 30 janvier, la *Missa domnae Bathildis* parmi les solennités majeures, comme fête chômée, premier témoignage sûr d'un culte liturgique<sup>27</sup>.

Restait cependant à accomplir l'acte qui proclamait officiellement la sainteté de Bathilde. Cet acte, qui eut lieu à Chelles le 17 mars 833, fut une Translation en règle, c'est-à-dire le transfert, en présence de l'autorité diocésaine, de la dépouille de la reine du premier lieu de son inhumation dans un sépulcre plus glorieux. De cette cérémonie on possède un récit circonstancié qui décrit exactement les rites que l'on suivit à Chelles. Le 26 février 833, l'abbesse fit retirer de l'ancienne sépulture le sarcophage de Bathilde qui fut ouvert un instant afin que toute l'assistance puisse contempler la dépouille de la reine. Il demeura quelques jours à même le sol de l'église, exposé à la vénération des fidèles ; deux miracles qui se produisirent alors permettent d'affirmer la sainteté de Bathilde. Le 17 mars 833, après avoir célébré la messe, l'évêque de Paris fait déposer le sarcophage de la reine dans la « nouvelle église » derrière l'autel. Mais de cette narration, on retiendra surtout un

26. A15 et B15, p. 502.

27. *Missa* est à entendre au sens de fête comme l'a noté Du Cange (t. V, p. 413). Les statuts d'Adalard sont à consulter dans le *Corpus consuetudinum monasticarum*, t. I, p. 370 ; cf. p. 368 les distributions de pain, de vin ou de bière faites aux prébendiers et prélevées sur les ressources du chambrier. Dans les *Annotationes posteriores* datant probablement du milieu du ix<sup>e</sup> siècle, on prévoit (p. 419) des distributions à l'occasion de la dédicace de l'église Saint-Jean (la troisième des églises de Corbie) qui coïncidait avec la fête de sainte Bathilde. Cf. le martyrologe de Corbie : *III Kat. Febr. Cala monasterio, depositio Baldechildis reginae ; Corbeia monasterio, dedicatio basilicae s. Johannis evangelistae*, dans Martène-Durant, *Thesaurus*, Paris, 1717, t. III, c. 1573.

renseignement qui nous paraît capital : l'initiative de la Translation appartient à Louis le Pieux<sup>28</sup>.

Plusieurs raisons peuvent expliquer ce fait. D'abord, promouvoir le monastère de Chelles qui était devenu en quelque sorte un bien de famille carolingien, comme en témoigne la succession de ses abbesses depuis le second tiers du VIII<sup>e</sup> siècle : Swanahilde, deuxième femme de Charles Martel, Gisèle, fille de Pépin, Rotrude et la seconde Gisèle, filles de Charlemagne, Hegilvige, mère de l'impératrice Judith<sup>29</sup>. Or c'est elle qui fit transférer les ossements de Bathilde, dans la troisième église que sa devancière avait élevée à Chelles au titre de la Vierge Marie. L'auteur du récit de la Translation remarque encore expressément qu'en accomplissant la translation Hegilvige donna suite à un ordre de l'empereur *verus Dei cultor et sanctorum amator*. Comment dès lors ne pas supposer qu'en faisant reconnaître officiellement par l'évêque Ercanrad de Paris la sainteté de la reine mérovingienne, il pensait glorifier l'ancienne dynastie à laquelle les Carolingiens prenaient l'habitude de se rattacher ? Il est en outre fort probable qu'aux prises avec les lourdes difficultés qu'on sait, Louis ait voulu, comme l'écrit encore le narrateur, « mériter la grâce de la bienheureuse ainsi que son secours ». En faisant don à l'abbaye de Chelles de la villa de Coulombs dans le *pagus* de Meaux et en demandant à la communauté des prières « pour le salut, la conservation et la paix de l'Empire, ainsi que pour la santé de son épouse et de ses fils »<sup>30</sup>, il poursuit la tradition qu'avait illustrée Bathilde de son vivant.

Au total, il apparaît bien que c'est pendant le règne de Louis le Pieux que s'instaura le culte de sainte Bathilde : il se célèbre à Corbie et à Chelles le 30 janvier, date de la mort de la sainte ; à cette fête Chelles ajoute celle de la Translation, le 17 mars. Au cours du IX<sup>e</sup> siècle le nom de la reine fut inséré dans divers martyrologes, ainsi dans ceux de Wandalbert et d'Usuard<sup>31</sup>, comme dans la recension de saint Wandrille du martyrologe hiéronymien<sup>32</sup>.

28. Le récit est édité dans les *Acta Sanctorum*, Jan. III, 747-749 ; extraits dans *M.G.H., Scriptores*, t. XV, 1, p. 284-285. La datation approximative de ce texte peut être établie par la mention au chapitre 8 de l'évêque Ercanrad « qui était alors (*tunc*) évêque de Paris » ; comme il mourut en 856, la relation a pu être écrite peu après son décès.

29. E. Ewig, *Descriptio Franciae*, dans *Karl der Grosse*, t. I, Düsseldorf, 1965, p. 163. La série des abbesses carolingiennes se poursuit avec Ermentrude et Rotilde, première femme et fille de Charles le Chauve.

30. Récit de la Translation, *loc. cit.*, ch. 7 *in fine*.

31. Wandalbert : *M.G.H., Poetae latini*, t. II, p. 559 ; Usuard : *PL* 123 c. 710. La date de la fête est cependant erronée : 27 et 26 janvier, erreur que l'on retrouve dans certains calendriers ultérieurs, ainsi dans ceux de Paris, d'Orléans et de Meaux.

32. *III Kal. Febr. Cala monasterio Depositio Baldechildis reginae*, ed. *Acta Sanctorum*, Nov. II, première partie, p. 15. Bathilde figure aussi dans certains

Cette inscription assura au culte de la sainte une assez large diffusion.

De Chelles et de Corbie le culte de Bathilde gagna en effet un grand nombre d'abbayes de la France du Nord, notamment de l'ancienne Neustrie et passa en outre dans certains diocèses de la région<sup>33</sup>. Fête principale dans les deux fondations de la reine, la date du 30 janvier fut également commémorée avec solennité dans les monastères qui avaient bénéficié des générosités de Bathilde, telle Jumièges, ou qui avaient modelé leur liturgie sur celle des maisons où son culte était particulièrement à l'honneur, ainsi Notre-Dame de Soissons. Ailleurs il ne s'agit que d'une fête simple. Cette distinction se reflète parfaitement dans la structure de l'office de la sainte. Dans les livres destinés au clergé séculier, dans la plus grande partie de ceux des monastères, il apparaît composé de textes tirés du commun des saintes femmes avec des lectures très brèves empruntées à la *Vita*<sup>34</sup>. Par contre là où le 30 janvier est célébré avec un certain éclat, on se trouve en présence d'offices propres qui font revivre avec plus de détails et non sans talent la personnalité de Bathilde.

De ces offices, le plus ancien est celui de Chelles, partiellement rythmé et rimé, conservé dans un imprimé du xvi<sup>e</sup> siècle dont deux exemplaires nous sont connus, l'un à la Bibliothèque nationale (Rés. B 1657), l'autre à la bibliothèque Mazarine (Inc. 11884)<sup>35</sup>.

martyrologues qui abrègent l'hiéronymien, ainsi dans le *Mart. Cambrense*, cité dans *Analecta Bollandiana*, t. 32, 1932, p. 369.

33. Les inventaires des sacramentaires, missels et bréviaires de Leroquais permettent de connaître au moins la première zone d'implantation du culte. Citons notamment comme monastères et collégiales : Lagny (premier témoignage : missel du xi<sup>e</sup> siècle, B.N. lat. 12053), Jumièges, Faremoutiers, Saint-Germain-des-Fossés, Saint-Martin de Tours, Saint-Corneille de Compiègne, Notre-Dame de Soissons. Comme diocèses : Paris (premier témoignage : missel et bréviaire de la seconde moitié du xii<sup>e</sup> siècle), Meaux, Beauvais, Senlis, Lisieux, Tréguier.

34. A titre d'exemples : Bréviaire de Paris de la seconde moitié du xii<sup>e</sup> siècle (B.N. lat. 15181), chap. 13 et 14 (derniers instants de Bathilde) en 9 leçons, quand la fête tombe un dimanche, sinon 3 leçons seulement (cf. Bréviaire de la seconde moitié du xiv<sup>e</sup> siècle, bibl. Mazarine 342). Le record de la brièveté apparaît dans un Bréviaire de Beauvais de la même période : 3 leçons faites de 3 phrases contractant ou citant intégralement de brefs passages des chapitres 3 et 4 (bibl. Sainte-Geneviève ms. 2640).

35. Signalé par W. Levison dans son introduction à la Vie de sainte Bertile (*SRM*, t. VI), l'ouvrage a pour titre (cité ici en abrégé) *Officium beate Bathildis quondam Francorum regine, abbatis et monasterii... de Kallis, diocesis Parisiensis...* Le colophon, non daté, se trouve à la fin de la première partie, f. 55 : *Impressum Parisiis apud Henricum Paquot alme universitalis librarium iuralum...* D'après le *Répertoire des imprimeurs* de Ph. Renouard, Tables, 1965, p. 333, Paquot a été libraire à Paris de 1517 à 1560 (je dois ce renseignement à M<sup>lle</sup> d'Alverny que je remercie de son obligeance). Le livre comporte deux gravures sur bois

La date de composition de l'office peut être entrevue par l'intermédiaire de certains de ses éléments qui, après avoir été utilisés pour tel ou tel saint, sont devenus bien communs. C'est ainsi que les deux premières antiennes de vêpres *Magna vox laude sonora* et *Orbita solaris* proviennent de l'office de saint Lambert, évêque de Liège, dont l'auteur est peut-être Hucbald de Saint-Amand († 930)<sup>36</sup>. L'invitatoire *Aeternum trinumque Deum*, originaire lui aussi de l'office du saint liégeois, se trouve pareillement utilisé comme antienne de l'octave de l'Assomption dans un manuscrit de Saint-Germain-des-Fossés, de la fin du XI<sup>e</sup> siècle<sup>37</sup> : c'est donc à partir de ce moment-là que son usage commença à se généraliser. L'hymne de vêpres de la vigile *Ista devota* est une adaptation du célèbre *Iste Confessor*, utilisé depuis le X<sup>e</sup> siècle à la fête de saint Martin et passé depuis lors dans le commun des confesseurs<sup>38</sup>. La prose *Orta de caelis* (à la fin de matines et pendant la procession qui précède la messe) reprend une prose en l'honneur de saint Maur du début du XII<sup>e</sup> siècle<sup>39</sup>. Ces données permettent de conjecturer que le modèle de l'office imprimé qui nous est parvenu remonte aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles. De cette période semblent dater aussi l'hymne propre de vêpres et de laudes *Inter triumphos nobiles*<sup>40</sup>, ainsi que les quatre proses en l'honneur de Bathilde que notre office place soit à la messe du jour de fête, soit durant l'octave<sup>41</sup>.

Destiné à mettre en relief les traits les plus marquants de la personne et de la vie de Bathilde, l'office de Chelles est construit

représentant fol. 1 la sainte devant l'échelle qu'elle gravit pour monter au ciel, fol. 24 « sainte Baupteur royne de France » à côté de l'abbesse Bertile.

Analyse : f. 1 martyrologe ; f. 2 vêpres de l'avant-veille ; f. 2 v<sup>o</sup> office de la vigile ; f. 3 (arraché dans l'exemplaire de la B.N.) : *in natali b. Bathildis* premières vêpres, suivies f. 4-14 des différentes heures ; f. 14 v<sup>o</sup>-20 v<sup>o</sup>, lectures pour les jours de l'octave ; f. 21 : *in prima translatione b. Bathildis regine*, mêmes textes que pour la fête du 30 janvier avec leçons tirées du récit de la Translation ; f. 28 v<sup>o</sup>-55 : offices de sainte Bertile, de saint Éloi et des Reliques. Dans la seconde partie, office et messe notés de sainte Bathilde.

De cet office selon le schéma monastique, il existe une adaptation au cursus romain dans un bréviaire du XII<sup>e</sup> siècle, ms. 1270 de la bibl. Sainte-Geneviève, f. 61-73 v<sup>o</sup> (Leroquais, *Bréviaires*, t. III, n<sup>o</sup> 693, p. 456), publiée par Dom Couturier en annexe à sa monographie citée n. 5, p. 318-330.

36. Éd. *Analecta hymnica*, t. 26, p. 230 sq.

37. Dom Hesbert, *Corpus antiphonarum officii*, n<sup>o</sup>s 1020 et 1301. Je remercie Dom Witters de m'avoir indiqué cette référence, les deux suivantes ainsi que celles dont il est fait état dans les notes 50, 51 et 52.

38. U. Chevallier, *Repertorium hymnologicum* (cité ensuite sous le sigle RH), n<sup>o</sup> 9122. Texte original dans PL, 86, 1016-1017.

39. RH, 31377 ; texte original publié par K. Gillert dans *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, t. 4, 1881, p. 607.

40. RH, 9049 et 28296, éd. *Analecta hymnica*, t. 11, 85.

41. Les quatre proses *Collaentur Kalenses* ; *Ad honorem domini* ; *Benedicta sit beatrix* ; *Eya contio sancta* sont éditées dans les *Analecta hymnica*, t. 11, n<sup>o</sup>s 130, 131, 128 et 129 d'après les livres liturgiques de Corbie (XIII<sup>e</sup> siècle), Fontevrault (1606 et 1608), Jumièges (1485 et 1492).

principalement à partir de la *Vita*, version B. Non seulement elle fournit les leçons de la fête et des jours de l'octave, mais elle est aussi très largement utilisée dans les antiennes et les répons de l'office qui la citent textuellement, la résumant ou la paraphrasent. Les éléments étrangers à la *Vita* appartiennent, exception faite des textes cités plus haut, au commun des saintes femmes, qui puise notamment au Cantique des Cantiques (utilisé dans l'office de la vigile), au psaume 44 (qui fournit les versets des différentes heures), au livre des Proverbes (dont on reconnaît des extraits dans divers capitules), à l'Ecclésiastique et à Isaïe où sont pris les trois cantiques de la fin du second nocturne<sup>42</sup>. Au commun encore est empruntée l'homélie de Grégoire le Grand sur Matt. XIII, 44-52<sup>43</sup>. Il faut enfin classer tout à fait à part trois antiennes du second nocturne et un répons du troisième relatant deux miracles qui se produisirent en présence de Bathilde lors des obsèques de saint Éloi à Noyon<sup>44</sup>.

L'agencement de l'office a été fait très librement, surtout à matines et à laudes. Si les six antiennes du premier nocturne décrivent le séjour et le comportement de Bathilde dans la maison d'Erchinoald, les répons annoncent déjà l'avenir et notamment le mariage, imprévisible à ce moment-là, de celle qui avait la volonté « d'éviter une union humaine afin de mériter de parvenir jusqu'à l'Époux céleste », mais « elle qui avait fui le mariage avec le prince, épousa, par la volonté de Dieu, le roi pour le salut du peuple » (2<sup>e</sup> répons). Ces derniers mots appartiennent au liturgiste, qui tend à suggérer que ce mariage fut providentiel, pour le plus grand bien de la société. Qu'il en fût ainsi, le 4<sup>e</sup> répons l'affirme expressément en reprenant certains termes du 4<sup>e</sup> chapitre de la *Vita*: *amabilis omnibus, subveniens pauperibus, se cunctis praebens amabilem*, mais l'auteur ajoute de son propre cru que la sainte était *stirpe regia*, pour la mettre sur le même plan que Clovis II. Au second nocturne, on revient encore au mariage, mais pour ajouter que « sous ses habits royaux, Bathilde servait avec plus d'application le Christ », ce qui permettra à la servante du Seigneur de recevoir la couronne des élus : il y a là comme un raccourci saisissant du destin de Bathilde qui de servante d'Erchinoald est devenue servante du Christ et de reine ici-bas est appelée à la royauté dans l'au-delà. A peine esquissée, cette image s'estompe un moment pour laisser

42. *Audite me divini fructus* (Eccli., xxxix, 17-21) ; *Gaudens gaudebo* (Is., lxi, 10-11) ; *Non vocaberis ultra derelicta* (Is., lxxii, 4-7).

43. Homélie XI, *PL*, 76, 1114-115 : *Inc.* : *Celorum regnum... Des.* : *velut insensibilem redit.*

44. Bathilde versant des larmes sur le visage de saint Éloi qui semble se ranimer ; impossibilité de soulever le sarcophage du saint qui doit demeurer à Noyon. Source : *Vita Eligii*, II, c. 38 et 39 dans *SRM*, t. II, p. 721-723.

la place au rappel de quelques actes de Bathilde : le liturgiste retient ainsi le combat qu'elle mena contre la simonie et surtout la fondation de Chelles qui l'amène à annoncer que c'est dans ce monastère qu'elle finira sa vie *sub iussione alterius*, nouvelle illustration de l'humilité de l'ancienne esclave. Quant au troisième nocturne, il commence par projeter Bathilde dans l'immortalité en l'associant à tous les ordres des bienheureux<sup>45</sup> pour s'achever par l'évocation de sa mort sur laquelle longuement reviennent les laudes qui décrivent les prodiges dont furent marqués ses derniers instants. L'accord final, l'antienne du *Benedictus*, dégage le sens profond de la vie de la reine qui « au terme de ses actes glorieux dans le siècle a recherché la perfection évangélique et telle une servante de Dieu a achevé sa vie en moniale »<sup>46</sup>.

Tels seraient, très sommairement esquissés, les traits principaux de ce premier office. Si dans cette forme étendue il demeura réservé aux usages de Chelles, il contribua cependant par certains de ses éléments à la célébration du culte de sainte Bathilde en d'autres lieux. Ainsi en est-il par exemple de l'office de la reine qu'on lit au bréviaire de l'abbaye Notre-Dame de Soissons<sup>47</sup>. C'est le type même de l'office simplifié<sup>48</sup> et mixte. Aux éléments empruntés au commun se mêlent divers textes originaires de Chelles, ainsi l'invitatoire *Aeternum trinumque*, l'hymne *Inter triumphos*, les 4 répons du troisième nocturne, les antiennes des laudes et celle du *Magnificat* : *Regina Christi Bathildis* qui, à Chelles, était chantée à la fête des Reliques. Autre particularité : les lectures sont exclusivement constituées par la dernière partie de la 11<sup>e</sup> homélie de Grégoire le Grand<sup>49</sup>.

Mais à ce moment existait un deuxième office propre de la sainte. Nous l'appellerons office de Jumièges parce que ses deux premiers témoins sont des manuscrits de cette abbaye<sup>50</sup>.

45. *Pretiosa Domini Bathildis regina fruitur gaudens et exultans societate apostolorum, glorificatione prophetarum, confessione martyrum, cohaereditate confessorum, integritate virginum, obtinetque palmam perennis gloriae et stolam iocunditatis eterne* (1<sup>er</sup> répons).

46. *Post praetara omnium virtutum opera, usque ad evangelicam perfectionem voluntarie se sancto proposito subdidit, ut vera Dei famula sub sancta religione beatam vitam feliciter consummavit* (source : *Vita*, A et B19, p. 508).

47. Bibliothèque Mazarine, ms. 348, f. 298 v<sup>o</sup>-302 v<sup>o</sup>, décrit par Leroquais, *Bréviaires...*, II, p. 374-377.

48. Pas de premières vêpres propres, une seule antienne en tête de chacun des nocturnes, un seul cantique à matines.

49. *Inc. : Sancta Ecclesia sagenae comparatur — Des. : quos praemia non vilant*, PL, t. 76, 1116-1117. L'homélie sur *Matt.*, XII, 46 est peut-être de saint Jérôme, commentaire sur l'Évangile de saint Matthieu, II, 13. *Inc. : Occupatus erat dominus. Des. : nisi alios rogaverint*, PL, 26, 84-85.

50. Contenu dans deux bréviaires ms. A 145 et Y 175 (en 2 volumes), Bibliothèque municipale de Rouen, décrits par Leroquais, *op. cit.*, IV, p. 104 sq. Au calendrier de l'un et de l'autre, fête de Bathilde le 30 janvier, 12 leçons.

Partiellement rimé lui aussi, cet office diffère sensiblement de celui de Chelles. Trois textes de remploi ont pu être identifiés : l'antienne initiale (et unique) des premières vêpres *Gloriosa iam per orbem rutilat solemnitas*, empruntée à la liturgie de sainte Marie-Madeleine<sup>51</sup>, l'hymne des deux vêpres *Virginis proles opifexque matris* qui provient du commun des saintes femmes<sup>52</sup> et l'antienne du *Benedictus: Copiosae caritatis, regina Bathildis quae cum Deo gloriaris* qui apparaît au XII<sup>e</sup> siècle dans l'office de saint Nicolas<sup>53</sup>. D'autre part, l'office de Jumièges puise plus que son devancier à l'Écriture, soit directement, soit par l'intermédiaire du commun des vierges et des saintes femmes. Aux citations courantes (Psaume 44, poème de la femme forte du livre des Proverbes), il en ajoute d'autres : le Cantique des cantiques lui fournit le texte du capitule de vêpres, légèrement adapté<sup>54</sup>, deux antiennes du second nocturne et toutes celles de laudes ; à l'Écclésiastique, il emprunte des images comme celles du haut cyprès, de la palme et de l'olive, de l'étoile du matin qui brille dans la nuée<sup>55</sup> ; la parabole des vierges sages constitue le thème du 4<sup>e</sup> répons de matines.

L'intérêt particulier de l'office vient, nous semble-t-il, de ce que la part propre de l'auteur apparaît plus nettement que dans celui de Chelles. On le voit ainsi user d'expressions qui, pour n'être pas tout à fait originales, tranchent cependant sur l'ensemble du texte, telle la *puerilis levitas* à laquelle ne cède pas Bathilde ou les *acriora carnis incendia* qu'elle sait pareillement vaincre<sup>56</sup>. Entraîné par ses modèles bibliques, l'auteur crée des images qui suggèrent l'éclat de la lumière jetée par son héroïne, *velut lucifer emicuit, novum sydus, mystica lampas*<sup>57</sup>. Plus peut-être que son devancier, il souligne

Dans le premier de ces manuscrits (seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle), l'office se trouve à sa place dans le Sanctoral, f. 432 v<sup>o</sup>-434 r<sup>o</sup> ; dans l'autre (même période) il figure en tête du second volume, écrit par une main du XIII<sup>e</sup> siècle, f. 1-4, alors que dans le corps du volume, on ne trouve sous la date du 30 janvier qu'une oraison. De l'un à l'autre des deux manuscrits, on n'observe guère que des différences de détail, ainsi dans A 145 les leçons sont empruntées aux trois premiers chapitres, dans Y 175 aux cinq premiers de la *Vita*. Sur les manuscrits liturgiques de Jumièges voir sous ce titre Dom Hesbert, dans *Jumièges, Congrès scientifique du XIII<sup>e</sup> centenaire*, 1955, t. II, p. 856-872.

51. *RH*, 37699, d'après un manuscrit de Reims du XI<sup>e</sup> siècle. L'office est édité par V. Saxer, *Le culte de Marie-Madeleine en Occident*, Paris, 1959, t. II, p. 370 sq.

52. *RH*, 34560, hymne utilisée d'abord dans l'office des martyres romaines (Agnès, Lucie...). Éd. *Analecta hymnica*, t. 2, n<sup>o</sup> 103.

53. *RH*, 3864, texte dans Dom Hesbert, *Corpus antiphonarii officii*, t. III, p. 112, n<sup>o</sup> 1927.

54. *Filie Jerusalem venite et videte B. cum corona qua coronavit eam Dominus (Cant. III, 11) in die promotionis regine de throno Gallie ad thronum glorie.*

55. *Eccli*, L, 11 ; xxiv, 18-19 ; L, 6.

56. 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> antiennes du second nocturne. *Puerilis levitas* est sans doute inspiré par *Vita*, ch. 2 (*erat*) *non levis eloquio*.

57. 1<sup>re</sup> antienne et 1<sup>er</sup> répons du 1<sup>er</sup> nocturne, 5<sup>e</sup> antienne du deuxième.

non seulement les vertus morales de Bathilde, mais aussi sa beauté, son élégance et sa noblesse<sup>58</sup>. Il manie volontiers les oppositions, ainsi dans le répons où il place côte à côte la « sublimité royale » à laquelle fut élevée Bathilde et son humilité de cœur, son dévouement aux intérêts matériels de son peuple et son esprit contemplatif qui lui permet de dominer le siècle<sup>59</sup>. Quant à la *Vita*, elle fournit la matière du reste des antiennes et des répons, mais elle est utilisée d'une manière plus concise. Parmi les thèmes traités, relevons notamment le mariage de Bathilde, dans une suite logique<sup>60</sup>, sa charité, ses fondations monastiques (Chelles en particulier), son gouvernement bienfaisant<sup>61</sup>, sa mort et son transfert dans l'éternel royaume<sup>62</sup>.

Chelles et Jumièges : mais Corbie ?

Célébrée dans cette abbaye, comme on l'a vu, dès 822 et classée parmi les grandes solennités, la fête de sainte Bathilde semble y avoir connu une certaine éclipse à la fin du ix<sup>e</sup> siècle, puisque le calendrier monastique de cette époque ne comporte à la date du 30 janvier aucune mention de notre sainte<sup>63</sup>. Cette omission s'explique-t-elle par l'histoire de Corbie qui, à ce moment-là, n'avait plus guère de relations avec la dynastie carolingienne ? Le premier témoignage d'un renouveau du culte de la reine n'apparaît que dans le *Breviarium antiquum* de l'abbaye de la seconde moitié du xii<sup>e</sup> siècle<sup>64</sup>. Bien que cotée « principalis » et à 12 leçons, la fête de la reine n'est pas dotée d'un office propre. Mis à part l'invitatoire *Aeternum trinumque* et l'hymne *Annue Christe seculorum domine*<sup>65</sup> les textes sont tous du commun des vierges et des saintes femmes. La seule note propre est la lecture de la *Vita*, version A, chapitres 1 à 4 répartis en 8 leçons.

Il faut attendre la fin du xiv<sup>e</sup> siècle pour rencontrer un office qui dépasse la forme ordinaire. C'est celui qui est transmis par le *Magnum breviarium Corbeense antiquum* datant de 1394. Mais il n'est pas original : c'est l'office de Jumièges *Gloriosa iam par*

58. 2<sup>e</sup> répons du 1<sup>er</sup> nocturne.

59. *Sublimata plus quam ante, cor habebat humile: tanto alta sanctitate quanto gradus culmine. Iam licet negotiosis interesset populis, mente tamen fixa polo, eminebat seculo* (2<sup>e</sup> nocturne, 6<sup>e</sup> répons).

60. Du 3<sup>e</sup> répons du 1<sup>er</sup> nocturne au 1<sup>er</sup> du second.

61. *Vere felicem Galliam que talem ac tantam meruit habere reginam: erat eius regnum pace iuvans et consilio* (2<sup>e</sup> nocturne, 7<sup>e</sup> répons).

62. Dernier répons de matines.

63. Cette lacune m'a été signalée par Dom Witters dans un calendrier de Corbie contenu dans un manuscrit de Saint-Germain-des-Prés, actuellement à Leningrad (cf. A. Staerck, *Les manuscrits latins du V<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle à la Bibliothèque impériale de Saint-Petersbourg*, I, 1910, p. 206).

64. Bibliothèque municipale d'Amiens, ms. 115 (cf. Leroquais, *op. cit.*, p. 18), f. 265 r<sup>o</sup>-266 v<sup>o</sup>.

65. Hymne du commun des apôtres, Chevallier, *RH*, 1150.

*orbem* où deux antiennes du second nocturne sont cependant remplacées par des textes qui illustrent la situation privilégiée du monastère, acquise par l'intermédiaire de Bathilde<sup>66</sup>.

Achevons cette esquisse en laissant une dernière fois parler l'hagiographe. Concluant son récit, il réfléchit aux reines qui ont précédé celle dont il a traité, rappelle les mérites de Clotilde, d'Ultragota (épouse de Childéric I<sup>er</sup>) et de Radegonde et poursuit en ces termes : « Bien qu'il nous ait paru bon de rappeler les actes de ces saintes femmes, il nous faut revenir à la sainte reine Bathilde ; même si nous n'avons pu rappeler que quelques-uns de ses mérites, nous ne pensons pas qu'à ce titre elle ait été inférieure à ses devancières, mais nous estimons qu'elle les surpassa, et combien, par ses saints efforts et ses bonnes œuvres. Après avoir accompli de nombreux actes mémorables, elle exécuta les commandements de la perfection évangélique : elle méprisa le monde... suivit le Christ et ses préceptes et acheva sa vie en moniale authentique. »<sup>67</sup> Quoi de plus significatif que la mise sur le même plan des « saints efforts », des « bonnes œuvres », des « actes mémorables » que notre auteur considère comme autant d'étapes sur la voie de la perfection dans laquelle Bathilde s'était engagée dès sa jeunesse ? Lecteurs de la *Vita*, guidés par elle, les auteurs des offices liturgiques l'ont pareillement laissé entendre par quelques notes discrètes qui parsèment leurs textes, lesquels, ayant à servir au culte religieux, devaient surtout mettre l'accent sur les vertus personnelles de Bathilde. De son action, ils retiennent essentiellement ses efforts pour créer la paix et assurer le salut du peuple. Il semble donc bien qu'on puisse conclure en disant que, plus que Clotilde ou Radegonde, Bathilde a été modelée, par l'hagiographe comme par la liturgie, en sainte *reine*.

\* \* \*

MM. Pierre MAROT et Robert-Henri BAUTIER interviennent après cette communication. M. Jean HUBERT présente les observations suivantes :

Je ferai trois observations qui rejoindront les excellentes remarques de M. Folz. La reine Bathilde a certainement fini ses

66. Bibliothèque municipale d'Amiens, ms. 116, f. 27, parmi les suffrages des saints : « Memore de sainte Bauteur, jadis royne de Franche qui funda la dicte église de Saint Pierre ». Office sous la date du 30 janvier. — Ant. 2 *Corbeiam itaque fundandam egregie eius precibus (scil. Bathildis) ab omni subiectione Bertefridus pontifex emancipavit*. Ant. 3 *Adest multitudo devotorum pontificum qui tali privilegio subscribentes sanxerunt ne quis posteriorum contra tam celebrem donacionem venire praesumeret*. La source de ces deux antiennes est la charte de l'évêque Bertheфриd d'Amiens, voir plus haut, p. 372.

67. *Vita*, ch. 19, p. 507.

jours à l'abbaye de Chelles en donnant l'exemple d'un véritable renoncement au monde. Son tombeau fut conservé jusqu'à la Révolution dans l'église Sainte-Croix. Or, nous savons par l'abbé Lebeuf (*Hist. du diocèse de Paris*, éd. 1883, t. II, p. 406) qu'il était de « pierre brute, rude et impolie » alors que depuis la fin du VI<sup>e</sup> siècle les tombes abritant les restes de personnages notables (tombeau de l'évêque Chaletric à Chartres, premier sarcophage de Theodechilde à Jouarre, etc.) sont sculptés avec soin ou même avec art. Cependant, la reine ne fut pas l'objet d'un culte populaire. Son anniversaire n'est pas indiqué à la même date dans les deux recensions successives du martyrologe d'Usuard. Aucune église ne porta son vocable dans la région parisienne non plus que dans les limites de l'actuel département de Seine-et-Marne, tandis qu'une chapelle, située non loin de Chelles, abritait des reliques de sainte Bertile, première abbesse de Chelles, et attirait des pèlerins. Une troisième observation a pour but de confirmer l'étroitesse des liens qui unirent à l'abbaye de Chelles saint Éloi, l'un des premiers conseillers de la reine Bathilde. Le calice d'orfèvrerie cloisonnée donné par saint Éloi à l'abbaye est bien connu. Une histoire des abbesses, achevée en 1542 (Bibl. mun. de Meaux, *ms.* 59), fait connaître les autres objets précieux que les religieuses attribuaient au saint évêque de Noyon, et dont une partie fut vendue en 1354 « par fortune de guerres et grande nécessité » : la « Bible que a escript Monsieur saint Esloy », la « couverture du Messel Saint Esloy », la « Croix de saint Esloy », la « platine Saint Esloy » (fol. 39). Tout a disparu alors qu'un célèbre tissu de lin, brodé de soie, est aujourd'hui conservé au musée de Chelles. Il date certainement du haut Moyen Âge car le collier simulé sur ce tissu imite la technique de l'orfèvrerie cloisonnée mais rien ne prouve, malheureusement, qu'il ait appartenu à la reine Bathilde. L'abbé Bonno a publié en 1908 une photographie et une description de ce tissu dans le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques* comme si celui-ci était sa propriété personnelle en indiquant seulement qu'il provenait de l'abbaye de Chelles. Il n'avait pu trouver ce précieux tissu que dans l'une des châsses de l'église paroissiale de Chelles mais on ne saura vraisemblablement jamais laquelle fut l'objet d'un larcin dont un curé de village n'était guère capable de mesurer l'importance.

---